Compte rendu de la FSC du 12 Octobre 2026

Commentaires et positions



FO salue l'arrivée du nouveau PAP (Programme Annuel de Prévention), et vous révèle sa couverture façonnée en 6 années selon une méthode traditionnelle régionale (exposée ici)

I - Adoption des Procès-verbaux :

I – 1 – de la séance du 30 avril 2026

PV conforme aux échanges avec notre syndicat FO
AVIS FAVORABLE

I – 2 – de la séance du 3 juillet 2026

PV conforme aux échanges avec notre syndicat FO
AVIS FAVORABLE

II – Rapports pour avis

II-1- Règlements et formulaires d'accès aux parkings à Amiens et Lille

Commentaire de *FO* :

Les interventions de ***FO*** ont été à plusieurs niveaux dans ce dossier, et notamment en réunion préparatoire.

Sur la forme :

- ✓ Quelles sont les Grandes Modifications apportées par rapport à l'existant ? Concrètement, on ne peut pas dire que nous ayons reçu eu une suite favorable à cette demande pourtant de bon sens. Il nous faut donc deviner à la technique du « doigt mouillé » les modifications qui ont été apportées par rapport à l'existant…Soit !

Sur le fond :

FO a formulé des préconisations de bon sens, là encore :

- ✓ A Amiens : Etendre la possibilité de stationnement de vélos à Verne Delpech pour permettre à tous les agents dans le périmètre (par exemple au 15 mail, ou 43 mail) de stationner en sécurité leurs vélos le temps de leur activité professionnelle.
- ✓ A Lille, Exclure le stationnement des Motos et 2 roues au N-2 dont la rampe d'accès est dangereuse surtout par temps de pluie, …*ce qui reste encore assez fréquent (la pluie) dans notre belle région.*
- ✓ Enfin, quand va-t-on envisager de prévoir des extensions à certains parkings aujourd'hui totalement saturés les jours de présentiel ???

*Parce que chez **FO**, on apprécie et on soutient l'éco mobilité et nous souhaitons son développement. Mais dans un contexte réfléchi et négocié…*

Et Donc, surtout, comme on nous indique que ce nouveau règlement découle du PDA ou PDME de la Région, que nous avons participé à de nombreuses réunions sur cette thématique jusqu'en 2021, que nous n'avons jamais eu connaissance du PDME, dont nous avons demandé la communication à plusieurs reprises (y compris en réunion préparatoire)… afin notamment de savoir de quelle partie du Plan de déplacement d'entreprises s'est-on inspiré pour établir ces règlements ?

(D'ailleurs, une rapide recherche sur l'intranet de la Région qui foisonne de toute information vous laissera sur votre faim si vous tentez une recherche du PDA, PDME, ou plan de déplacements…)

Pour rappel,

La Loi de « transition énergétique pour la croissante verte » du 17 août 2015 a fixé une obligation de PDE/PDA pour les Etablissements de plus de 100 salariés/agents avec une date butoir fixée initialement au 1er janvier 2018.
La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 et ses suites, ont renforcé le rôle des employeurs, notamment des entreprises dans la gestion des mobilités de leurs collaborateurs et collaboratrices.
Et sur les territoires métropolitains de Lille et d'Amiens, le PDME doit être transmis à l'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité).
Alors, à quand une transmission du PDME, aux Organisations syndicales, et aux agents ?
Histoire d'arrêter de naviguer à vue concernant la mobilité des agents !

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Explications de vote :

Pour ***FO***, Les échanges en réunion préparatoire ont démontré qu'une simple concertation préalable avec les OS aurait permis de balayer de multiples problématiques qui n'avaient pas été forcément envisagées.

Pour ***FO***, il est également plus que temps que les OS et les agents puissent prendre connaissance du PDME de la Région… D'autant que ce document public est d'ores et déjà existant.

Ce qui justifie notre position de vote !

II-2- Plan de Maîtrise de l'Energie (PME)

Commentaire de *FO* :

FO reconduira des positions quasi identiques concernant ce dossier

Sur la nécessité de mettre en œuvre ce plan
FO ne conteste pas les économies réalisées par la Région dans le cadre des divers PME. Les données sont

Sur les économies réalisées
Chez ***FO***, Nous regrettons également que ne soient pas chiffrées les *dépenses supplémentaires engendrées en énergie* dans les foyers des agents qui doivent compenser à titre personnel le chauffage sur ce nouveau lieu de travail, qu'est désormais devenu le domicile familial.

Sur le confort thermique
En 2023 : En réunion préparatoire, ***FO*** posait déjà la question : Les collègues de 3éme et 6éme étage du siège de Région, entre autres…, vont-ils avoir chaud cet hiver ?
Et la réponse de notre Directeur des Ressources Matérielles, *M. PIRA* (ex DRH) était invariablement la même : « on y travaille. »
C'est bien, mais pour nous, chez ***FO***, c'est encore insuffisant.
On nous annoncera bientôt la énième sortie des convecteurs pour pallier aux problèmes structurels.
Et Forcément, la température a un impact fort sur les conditions de travail des collègues.

Sur la compensation nécessaire et légitime du PME
Pour ***FO***, il est nécessaire de revaloriser la prime ou le forfait télétravail. Il n'est pas envisageable de laisser à 10€ une prime de télétravail, depuis toutes ces années, …dans une région placée le plus au nord du pays, et où le chauffage est bien une nécessité !
A fortiori avec une augmentation du prix du gaz en octobre 2026 de 6,3%.

D'ailleurs, lors de la dernière réunion plénière entre FO, les OS et le Président de Région, le Président s'était engagé à ce qu'une nouvelle étude soit réalisée concernant la revalorisation du forfait télétravail. Où en est-on à ce jour ???

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Explications de vote :

Pour ***FO***, Nous reconduisons nos remarques de 2023 sur ce sujet :

Sur l'indemnisation des couts en énergie à la charge des agents : via la Prime de Pouvoir d'Achat (non votée en 2023), via l'Indemnité de Télétravail (non revalorisée à ce jour depuis son instauration) ou le Régime Indemnitaire (dont la revalorisation n'a malheureusement pas pu concerner tous les agents de la collectivité), la Région doit agir en faveur du pouvoir d'achat des agents et de compenser ces nouvelles dépenses liées à l'exercice de leurs activités professionnelles à domicile !

Nous restons aussi en attente de la réactualisation de l'étude régionale du cout du télétravail, demandée par notre Président de Région.

Ces mesures revendiquées en continu par ***FO*** seraient évidemment de nature à apporter une certaine chaleur aux conditions de travail des agents.

II-3- PAPRIPACT

Commentaire de *FO* : 6 ans de réflexion pour l'arrivée de ce premier PAP ! C'est long…mais nous saluons favorablement cette étape.

Sur la forme :

Monsieur ROY, notre DRH avait promis l'adoption d'un PAPRIPACT pour l'année 2026. Comme dirait l'autre *(vous devinerez de qui il s'agit !)*… « **promesse tenue** ! », certes mais pour une application en 2027.

Chez ***FO***, Nous vous félicitons donc pour ce premier PAPRIPACT. Il faut dire que ***FO*** a beaucoup œuvré depuis de nombreuses années pour qu'enfin un PAPRIPACT voit le jour.
Pour rappel, la collectivité ne fait que se conformer à une obligation légale prévue à l'art 72 du décret 2021-571 :

« Chaque année, le président de la formation spécialisée du comité soumet pour avis à celle-ci un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (établi à partir de l'analyse à laquelle il est procédé en application de l'article 74 et des informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique. Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût. La formation spécialisée peut proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires au programme annuel de prévention.
Lorsque certaines mesures prévues au programme de prévention n'ont pas été prises, les motifs en sont donnés en annexe à ce programme. »
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043492441

Sur le fond :

Le moins que l'on puisse dire est que les orientations de ce PAPRIPACT sont de nature et de portée très différentes.

- **Action 1 :**

On nous explique que le PACT (Plan d'Amélioration des Conditions de Travail des Services) va permettre le déploiement de Cellules de veille… dans les Lycées !!! et une refonte de la CARPE déjà existante, *si chère à Déborah DUMOULIN, notre ex-DRH*.

- **Action 3 :**

On nous explique que le guide du télétravail de 2019 va être revu pour un guide travail sur écran *(une action qui ne devrait pas trop grever les finances régionales)* …alors que, pour ***FO***, les agents régionaux pourraient être pourvus en matériels professionnels tels que réhausseur, clavier séparé, souris ergonomique, le tout pour améliorer leurs conditions de travail et de télétravail à domicile.

- **Action 4 :**

On nous expose que sera élaborée une procédure d'identification des situations de travail isolé…ce qui conforte toute l'analyse antérieure de ***FO*** sur le sujet qui n'a cessé de constater que tout le travail réalisé jusqu'à présent dans ce domaine portait essentiellement sur un recensement des textes réglementaires existants…

- **Action 6 :**

On observe enfin des avancées sur le traitement du risque amiante, avec notamment un examen annuel de ces risques, proposition formulée par ***FO*** (et retenue par la Région) lors de la présentation du Plan Amiante, …dont on peut évidemment se féliciter.

- **Action 7 et 8 :**

Pour ***FO***, Recenser et former des Assistants de prévention relève d'une obligation légale de notre collectivité au regard de la réglementation spécifiquement dédiée.

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Explication de vote :

FO salue la présentation de ce premier PAPRIPACT.

Présenter un PAPRIPACT pour 2027 en application d'un décret de 2021 relève quasiment d'un exploit régional de transposition, mais que nous percevons compte tenu de la qualité des matériaux employés…*(voir notre illustration du 𝒫𝒜𝒫𝒴𝑅'𝒫𝒜𝒞𝒯)*

Ce plan doit normalement préciser obligatoirement pour chaque action l'estimation de son cout…*mais en même temps la réalisation de certaines actions devrait aboutir à un cout quasi inexistant (refonte d'une commission interne, d'un guide déjà existant, recensement des Assistants de Prévention, de situations isolées, …etc).*
Les finances de la Région devraient donc en sortir assez épargnées.

Enfin, comme le prévoit également le texte de référence, « La formation spécialisée peut proposer un ordre de priorité », le syndicat ***FO*** préconise la réalisation en priorité de :

I. l'action 6 Amiante,
II. 4 travail isolé,
III. 2 santé mentale et RPS,…

avant la refonte des comités Théodules et guides déjà existants.

A l'arrivé du terme des mandats des élus du CST, et de la FSC, ***FO*** salue l'adoption d'un premier DUERP, et même d'un premier PAPRIPACT.

III – Rapports pour information

III-1- Les fiches registre de santé et de sécurité au travail

III-2- Visites de délégation de la FSC :

Commentaire de *FO* :

*En introduction, **FO** tient à indiquer que le Secrétaire Général FO, Stéphane WAVRANT était présent pour toutes ces visites.*

- **Verne Delpech à Amiens le 31 mars 2026**

Commentaire de *FO* :

Les contraintes existantes sont déjà bâtimentaires : Le Bâtiment est divisé en 7 lots différents et il accueille la DMI, la DPI, la DEMP, NFI et la DIRECTION EMPLOI.

On constate que la DMI a été insuffisamment concertée : les emplois des différents bureaux sont sûrement à requestionner, surtout pour les bureaux en enchainement, ou bureaux couloirs…

Les agents de la dmi secteur archives se plaignent du manque de places de parking, surtout depuis la suppression des stationnements gratuits proches du cirque Jules Verne, et de transports en commun pas forcément adaptés aux horaires des agents.

Le SAF de la DFP se plaint de forte chaleur en été, qui l'oblige parfois à migrer à l'étage supérieur.

Des aménagements sont très certainement à réaliser dans cet open space qui accueille une dizaine d'agents, pour améliorer leurs conditions de travail.

- **Gambetta à Boulogne sur Mer le 27 avril 2026**

Commentaire de *FO* :

Pour entrer directement dans le vif du sujet, le site Gambetta de Boulogne est pour ***FO*** le **pire site administratif régional visité** tant l'état du bâtiment est dégradé à certains endroits. Inéluctablement, les dégradations constatées ont un impact significatif sur les conditions de travail des agents.

Les problèmes de chauffage sont récurrents et même quasiment permanents : évidemment, les fenêtres du bâtiment sont en simple vitrage, et totalement vétuste. Le chauffage dont la chaudière semble récente n'alimente pas les radiateurs des bureaux qui sont d'un autre temps. Et du coup, les convecteurs électriques sont légion dans les bureaux.

Une zone de bureaux a fait l'objet de désamiantage.

Les stores sont manquants dans beaucoup de bureaux. Les sols sont en mauvais état (et nécessitent des changements de lino, quasiment pour tous les bureaux). Certains toilettes étaient bouchés…

Et nous avons même été alertés par des agents sur un mur de cloison détérioré entre 2 bureaux présentant un trou de 60cm x 60cm, devant lequel est placé un meuble pour combler le vide entre les 2 bureaux. Du jamais vu !

En résumé, un bâtiment globalement désuet et peu entretenu par l'Etat, et des conditions déplorables pour les agents concernés. Pour ***FO***, la Région se doit d'intervenir ou d'envisager de déménager.

- **Antenne de Clermont le 19 mai 2026**

Commentaire de *FO* :

Les conditions de travail sont globalement très correctes. Des améliorations sont attendues pour éviter les odeurs de cuisine avec le bâtiment voisin, et l'évacuation des agents au 1er étage en cas de danger. Rien d'insurmontable !

Enfin, l'Accessibilité du lieu aux personnes handicapés nécessite évidemment des places de parking adaptées à proximité.

- **Duminy à Amiens le 18 juin 2026**

Commentaire de *FO* :

L'Ensemble est très correct. Le site et les conditions de travail sont globalement appréciés des agents.

Quelques menus travaux de signalisation, de sécurisation ou de désencombrement demeurent à réaliser ou sont en cours.

Les Bureaux situés sous le toit sont enfin climatisés, et il est donc nécessaire à présent de vérifier les températures de confort de travail des agents.

Nous espérons que les référents RH Lycées ont désormais la possibilité d'utiliser les véhicules régionaux des antennes situées à proximité de leur domicile, pour éviter des déplacements inutiles et chronophages pour tous.

Enfin, la disparition programmée du fameux mais contesté Barbecue du service santé ne permettra plus malheureusement à M. Fontaine, d'organiser la merguez party dont il avait tant rêvée…Il conviendra donc d'envisager *collectivement* d'autres modes de convivialité.

Et pourquoi pas la visite des catacombes de Duminy, le sous-sol ayant fait l'objet de travaux importants et nécessaires à la préservation des archives et de la santé des agents régionaux qui s'y rendent.

III-3- Point d'étape sur le travail isolé

Commentaire de *FO* :

En l'état, pour ***FO*** c'est une Satisfaction en demi-teinte :

Enfin, le travail d'analyse de terrain avance, mais uniquement sur 3 sites.
Pour rappel, ce travail a été entamé sur demande de la Directrice de la DARRU pour analyser tous les cas de travail isolé dans les antennes, et d'ailleurs réitérée par cette dernière à l'occasion de la visite de délégation de l'antenne de Saint Pol sur Ternoise, à laquelle ***FO*** était bien présente.
Chez ***FO***, Nous espérons donc que le PAPRIPACT (lu avec attention) permettra de faire enfin avancer ce chantier de recensement des situations de travail isolé,

III-4- Bilan santé au travail 2025 Siège et Ports

Commentaire de *FO* :

La donnée qui inquiète ***FO*** porte surtout sur l'augmentation du nombre de signalements à la plateforme téléphonique, et questionne sur les actions mises en œuvre par la collectivité régionale pour y remédier.
Pour ***FO***, Nous espérons donc que le PAPRIPACT permettra de faire enfin avancer ce chantier.

III-5- Mise en place de la vidéosurveillance sur les sites de Lille et Amiens

III-6- Règlement EPI de la DMPL

Commentaire de *FO* :

Le règlement EPI DMPL a fait l'objet de nombreux échanges avec notre organisation syndicale ***FO***, durant les groupes de travail.
Il répond au besoin de recensement, et de dotations d'EPI aux agents régionaux.
Les dotations en pull et t-shirt répondent notamment aux attentes des agents.
FO tient donc à saluer la qualité du travail mené.

III-7- Point d'étape sur la redistribution des locaux des services régionaux

III-8- Suivi des préconisations des visites de délégation et enquêtes accident

III-9- Mise en service de la borne de recharge électrique rapide du parking visiteurs à Lille

Bien syndicalement.

Vos Représentants FO à cette FSC :

Stéphane WAVRANT
Secrétaire Général
Sylvie PIEDELOUP
Olivier DECOBERT

FIN